

## **Garde à titre commercial de chiens et/ou de chats sans hébergement**

**(« Pet-sitting »)** (Draaf Occitanie - version 20251006)

Dans le cadre de cette activité, vous devez :

### **1) Démarches administratives préalables au commencement de votre activité :**

- **Obtenir un numéro SIRET** pour vous conformer à l'obligation de déclaration mentionnée au premier alinéa de l'article L. 123-33 du code de commerce
- vous **inscrire en tant qu'«opérateur » et déclarer vos « établissements » à la Base Nationale des Opérateurs (BNO)**. Cette déclaration remplace celle réalisée via le cerfa 15045\*03.

L'inscription sur la Base Nationale des Opérateurs se fait à l'adresse suivante :  
<https://basenationaleoperateurs.i-cad.fr/> OU via l'onglet dédié sur le site de l'I-CAD.

Des guides utilisateurs sont disponibles à l'adresse suivante :  
<https://www.i-cad.fr/articles/guides-bno>

Un récépissé de déclaration d'installation(s) est disponible sur votre compte BNO et peut être téléchargé.

- Justifier, pour au moins une personne en contact direct avec les animaux, des connaissances et des compétences par la **détention d'un justificatif d'une qualification professionnelle** prévu dans **l'arrêté du 26 novembre 2024**

### **- Désigner un vétérinaire sanitaire :**

Le vétérinaire désigné doit être titulaire de l'habilitation sanitaire délivré par la ou les DD(ETS)PP du (des) département(s) dans lequel il souhaite exercer.

La **désignation** peut se faire de façon dématérialisée via le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R54087>

Dans ce cas, la DD(ETS)PP du département d'implantation de l'élevage recevra par mail la demande.

Ou par **document papier** avec envoi postal ou par mail à la DD(ETS)PP.

Si l'accord de désignation est donné par la DD(ETS)PP, le document sera signé et renvoyé au demandeur.

### **2) Obligations réglementaires :**

- **Respecter les prescriptions réglementaires de l'arrêté du 19 juin 2025, du 25 octobre 1982 et de l'arrêté du 9 novembre 2023** relatif à l'identification des chiens, chats et furets, l'agrément de leur matériel d'identification et fixant les modalités de mise en œuvre du fichier national d'identification des chiens, chats et furets.

### 3) Autres Démarches et liens utiles :

- Site du Guichet des Formalités des Entreprises  
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R61572>

- Obtention d'une assurance professionnelle pour l'activité.

#### **TELECHARGEMENTS :**

*Fiche « Garde de chiens et/ou chats sans hébergement »*

Cerfa 15983\*01 déclaration d'un vétérinaire sanitaire

*AM 25 octobre 1982*

*AM 09 novembre 2023*

*AM 26 novembre 2024*

*AM 19 juin 2025*